

Mod. N° 232

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère des Finances
Direction Générale des Douanes

وزارة المالية
المديرية العامة للجمارك

Direction Régionale des Douanes

المديرية الجهوية للجمارك



Inspection Divisionnaire des Douanes

مفتشية أقسام الجمارك

DEMANDE DE PROROGATION D'ADMISSION TEMPORAIRE DE MATERIELS DESTINES A ETRE EMPLOYES EN L'ETAT

1 Motif de la demande

2 Nom et raison sociale

CONTRAT

3 Référence Initial Avenant Nouveau contrat

Adresse du demandeur

4 Durée

5 Objet

6 Lieu d'exécution

7 ACQUIT SOUSCRIT

(a) Numéro	(a) Date	(a) Echéance	(b) N° P.T (08) chiffres	(c) Quantité	(c) Valeur	(d) Montant de la Caution ou Consignation	(d) Taux de suspension de l'acquit

8 Etat des matériels au moment de l'importation

Neuf En cours d'usage

9 Bureau des douanes de réexportation

Décision du service des douanes

Réserves éventuelles

Fait à
Le

N° /DGD/DR/IDD, le
Demande autorisée aux conditions
réglementaires en suspension de %
des droits et taxes pour une durée de
.....

Le Chef d'Inspection Divisionnaire de
.....

Nom & prénom, Signature & Cachet
(Importateur ou son représentant légal)

- (1) Demande à établir en quatre (04) exemplaires accompagnée d'une facture commerciale.
(2) Préciser selon le cas : transfert, continuation des travaux, besoins de réexportation, etc. ...
(3) A servir en cas de transfert de matériels uniquement.